



BOURGOGNE

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Interview de Michel Leguay

Réalisé en janvier 2022 par le BIVB

Ingénieur agronome de formation, j'ai commencé à travailler à l'Institut des vins de consommation courante à Dijon en 1975 sous l'autorité de Raymond Bernard. Une de mes missions était le contrôle des vignes mères et des pépinières pour lutter contre ce qu'on appelait à ce moment-là « la dégénérescence infectieuse », le court-noué.

Avant 1975 on avait identifié une dégénérescence importante dans les blancs de Puligny, Chassagne et Meursault. On constatait beaucoup de panachures, ce qui était très visible, mais également des formes de court-noué sans panachure. La conséquence était une perte de rendement et on ne savait pas à l'époque lutter contre les nématodes...on replantait juste derrière l'arrachage.

Quelle était le contexte de la sélection végétale à votre arrivée?

Chaque viticulteur avait une sensibilité particulière à la sélection mais qui n'était pas toujours très technique. On allait prélever des greffons dans les domaines réputés pour la qualité de leurs vins. Les pépiniéristes utilisaient ainsi l'origine des greffons comme argument commercial mais cela ne signifiait pas pour autant que les sélections proposées étaient saines en matière de virologie. Quand le rendement était de 15 ou 20 hl/ha c'était normal de faire du bon vin même en présence de court-noué ! Il y'a eu quelques méprises pendant un certain temps entre la réputation d'un domaine quant à la qualité de ses vins et puis la qualité je dirais « génétique » de la sélection qui se cachait derrière...mais la sélection clonale existait déjà. Quand je suis arrivé en 1975 les premiers clones de Chardonnay étaient déjà là, on finalisait les

vinifications clone par clone d'une parcelle de comportement de Puligny. Concernant le Pinot à l'époque il n'y avait pas de clone sur le marché.

A partir de quelles vignes avez-vous effectué le travail de sélection clonale ?

Concernant le Pinot, il y'avait déjà eu avant mon arrivée, un travail important de sélection massale dans des vignes de viticulteurs de Côte-d'Or mais aussi d'autres départements. La recherche de sélections typées et d'un état sanitaire satisfaisant s'est effectué en éliminant dans les parcelles les souches trop virosées, c'était des sélections massales dites positives. On ne marquait que les pieds qui semblaient intéressants et indemnes visuellement de viroses. Les pieds marqués étaient récoltés séparément puis bien entendu mélangés - sélection massale - et cela constituait des lots qui permettaient de planter des vignes entières (vignes filles de sélection massale) sur des surfaces importantes chez des viticulteurs. Cette technique a abouti à une espèce de brassage dans les sélections proposées par les pépiniéristes entre sélections issues de domaines réputés, où l'état sanitaire était convenable, et sélections réalisées par les pépiniéristes eux-mêmes.

Quand on a fait des clones on est reparti de ces vignes de sélections massales positives sur des pieds marqués et c'est à partir de ces pieds que l'on a fait les têtes de clone. Ces têtes de clones ont été rassemblées dans une « collection d'étude » à Echevronne sur une parcelle du domaine de Lucien JACOB. Quelques sarments ont été envoyés à l'ENTAV (ndlr : Etablissement National Technique pour l'Amélioration de la Viticulture) pour être mis en conservatoire et éventuellement pour être testés.

Quelle était la méthode employée pour réaliser la sélection clonale ?

Sur Chardonnay, le travail de sélection avait été initié dès 1960. Sur une parcelle de

comportement de Puligny cultivée par le lycée de Beaune, des vinifications en pièces ou en feuilletes ont commencé dans les années 68 dès que la vigne a été en production. Les dégustations associaient des professionnels de ces communes de blanc et les techniciens. Le travail de sélection a permis d'orienter les plantations sur des clones que l'on qualifiait de « qualitatif » comme le 95-96 et de mettre le frein sur des clones un peu plus productifs comme le 78 plus adapté aux rendements de la Champagne. Plus tard, d'autres parcelles ont été mises en place dont une parcelle sur la commune de Savigny-lès-Beaune au Montbatois ou à Meursault. Différents clones de Chardonnay ont été récoltés par famille séparée mais n'ont pas connu un développement aussi rapide que les 95 96 76 plus tôt.

Concernant le Pinot noir, je suis arrivé la première année de l'entrée en production de la parcelle d'Echeveronne. On vendangeait séparément les pieds marqués et l'ITV (ndlr : Institut Technique de la Vigne et du Vin ; en 2007, l'ENTAV et ITV France ont fusionné pour devenir l'Institut Français de la Vigne et du Vin) réalisait des mini-vinifications. L'ITV avait mis au point une méthodologie de vinification réalisée dans des mini cuves en inox avec conservation en bonbonne. Ils arrivaient même à faire la malo donc on faisait deux dégustations : une dégustation après la fin de fermentation et une deuxième dégustation après la malo quand elle voulait bien se faire et là on avait un panel d'une trentaine de viticulteurs que l'on invitait aux dégustations.

Pour les clones les plus intéressants, on demandait leur inscription au catalogue. L'inscription se faisait à partir des plants testés à l'ENTAV puis mis en conservation constituant ainsi une famille de matériel dit « de base initial ». C'est cette famille qui faisait l'objet de l'agrément officiel du CTPS (ndlr : Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées). A partir de cette famille on effectue des greffages souche par souche pour

faire le matériel de base qui ensuite a constitué nos vignes mères.

On a eu la chance d'identifier très rapidement sur les clones de Meursault des clones qui étaient sains et avec un résultat qualitatif satisfaisant : ce sont les 111-112-113-114 115 et surtout 114-115 qui ont été diffusés très rapidement. En parallèle de cette expérimentation en petite surface on a installé un certain nombre de parcelles dit de comportement à partir de prélèvement de greffons. Il y'avait plusieurs sites : dans les parcelles d'Echeveronne ou à Meursault, au lycée de Beaune, à Morey-Saint-Denis une parcelle de la mairie, dans les Cortons au domaine Bonneau du Martray. Cela faisait donc une petite dizaine de parcelles en Côte-d'Or qui étaient suivies à l'époque par l'ONIVIN (ndlr : Office national interprofessionnel des vins maintenant FranceAgriMer) [...]. Il y'a eu cette première génération de clones et puis on a eu une deuxième en Saône-et-Loire qui a été précurseur sur les clones d'Aligoté.

Est-ce que dans les parcelles de comportement il n'y avait que des clones inscrits?

Dans les parcelles de comportement il y'avait de tout ! Il y avait des clones inscrits, il y avait des clones dont on espérait l'inscription et il y avait des clones qui n'ont jamais été inscrits. L'intérêt de ces parcelles était de servir de parcelles de démonstration aux vignerons avec l'appui du CETA (ndlr : centre d'études techniques agricoles) viticole notamment. Cela a très bien fonctionné et les nombreux échanges avec les viticulteurs ont contribué à l'acceptation de la sélection clonale.

Les dégustations de clones ont aussi été extrêmement positives pour les convaincre ! Quand on leur a montré qu'on était capable de faire des vins qu'eux-mêmes trouvaient bon dans des petites cuves de mini vinification et des volumes conservés dans des bonbonnes de 10-15 litres ça les a estomaqué !! et je pense que c'est en quelque sorte cette prouesse technique des vinifications en mini volume qui les a convaincu ...L'un des rôles des parcelles de

comportement c'était d'essayer de montrer qu'un Morey-Saint-Denis fait avec un clone serait encore un Morey-Saint-Denis et qu'un Santenay fait avec un clone serait encore un Santenay que c'est le résultat à la fois du sol et du travail du vigneron. Le fait qu'ils étaient associés à ce travail a également joué.

Après il y a eu des présidents d'ATVB qui ont été très moteur je pense à M.Fetzman qui a beaucoup milité pour les clones. Mais les viticulteurs ont vu les intérêts dans leur propre domaine y compris dans les extensions en Ardèche.

Du côté des pépiniéristes, il y'a eu la volonté de tous les impliquer, et pas uniquement ceux qui étaient déjà sensibilisés à la démarche. Ils ont été associés dans le GRAPVI (groupement régional d'amélioration et de pré-multiplication de la vigne). Ce groupement avait notamment pour objectif de mettre en commun le matériel et de répartir les greffons certifiés entre les pépiniéristes.

On a beaucoup travaillé avec eux pour identifier les vignes mères de greffons dans lesquelles ils pourraient prélever de bonnes sélections massales et créer avec eux des vignes filles de sélection massale ou des vignes mères de multiplication.

Donc voici le contexte, avec une évolution où il a fallu convaincre aussi avec des objectifs de sélection qui n'étaient pas forcément ceux pour lesquelles on aurait travaillé aujourd'hui.

Quels étaient les objectifs de la sélection à l'époque ?

Remémorez-vous 1972 – 1977 - 1980-81 des années de maturité difficile 75 aussi d'ailleurs, avec une orientation de la sélection vers des clones moyennement productifs et avec une bonne maturité. A partir de la multiplication de ces clones dans des parcelles homogènes et sur terrain neuf il y'a eu des critiques concernant le rendement trop élevé. Il a fallu préconiser de nouvelles conduites culturales comme tailler plus court où augmenter la hauteur du plan de

palissage pour atteindre les 45 hl/ha qui était un objectif de l'époque. Et puis suite aux premiers clones inscrits, il est venu des clones comme le 375 le 292-236 qui eux étaient trop productifs ça s'est démontré très vite. Je pense notamment à une parcelle de Marsannay où il y avait des rendements théoriques de 150 à 200 hl/ha dans des années comme 82 ! à ces niveaux là et en lien avec des niveaux plus aptes à faire du vin de base que du vin rouge, il a fallu rectifier le tir et on a conclu que ces clones-là étaient plus adaptés à la Champagne.

En Pinot noir on avait quand même, entre le sud de la Côte de Beaune et puis le restant de la Côte-d'Or, deux grands types de sélection : des Pinots beaucoup plus productifs et fertiles du côté de Santenay...qui étaient taillés en cordon et des Pinots moins fertiles avec des grappes plus petites en Côte de nuits/nord de la Côte de Beaune et donc taillés en baguette. Il y avait donc deux modes de conduite traditionnels qui se faisaient un peu concurrence certains ne jurant que par l'un ou par l'autre.... Si on mettait en cordon les Pinots petits pinots du domaine Ponsot cela ne produisait pas assez donc dans un deuxième temps, on s'est orienté sur des pinots du type 375 ou un petit peu moins productifs mais qui étaient capable de faire 45-50-60 hl/ha en cordon.

A noter la Bourgogne a été pionnière, je le répète sous l'autorité de Raymond Bernard, en intégrant des critères qualitatifs et de dégustation au travail de sélection clonal. Alors c'est vrai qu'en matière de Chardonnay les différences n'étaient pas flagrantes mais concernant le Pinot c'était flagrant. Tout le monde sait que sur le plan génétique le Pinot est un cépage à la population très hétérogène. On observe des différences de port, de taille de grappes, de fertilité ou de précocité et ce n'est que quelques exemples alors que pour d'autres cépages peut-être historiquement plus récents et bien on a une meilleure homogénéité et qu'une sélection sanitaire pouvait suffire.... Les clones n'ont pas tout fait mais je pense qu'ils

ont rendu service dans un contexte de lutte
difficile contre le court-noué.